



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression de postes dans l'éducation nationale

Question au Gouvernement n° 3825

Texte de la question

SUPPRESSION DE POSTES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, alors que les effectifs augmentent globalement dans le second degré, une suppression de 1 800 postes est annoncée pour la rentrée 2021.

À un moment où les équipes pédagogiques sont pleinement mobilisées par un contexte sanitaire qui nécessite des réaménagements incessants et où elles peinent à résorber les retards pris par les élèves dans les apprentissages, cette décision constitue un véritable choc pour les professeurs. Partout, les familles, les équipes enseignantes et même, fait nouveau, les chefs d'établissement expriment leurs désaccords.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Chantal Jourdan. Ces suppressions auront des conséquences très concrètes : tout d'abord, un recours accru aux heures supplémentaires pour des enseignants déjà épuisés par les incertitudes concernant de nombreux sujets, tels que la tenue des examens, l'organisation de cours à distance, ou encore les mesures sanitaires ; ensuite, les professeurs seront encore plus nombreux à exercer dans deux, voire trois établissements en même temps. Comment travailler ainsi quand la situation sanitaire nécessite un renforcement de la concertation ?

Cette décision aura également des conséquences pour les élèves : des classes toujours plus surchargées ; la fragilisation, voire la suppression des dispositifs instaurés par les établissements pour répondre aux besoins spécifiques de certains d'entre eux ; enfin, le déficit d'heures se traduira par une suppression des options et des accompagnements personnalisés en faveur des plus fragiles notamment.

Pensez-vous à tous ces jeunes des quartiers prioritaires ou des milieux ruraux qui subissent de plein fouet les effets de la crise sanitaire ? Nous devons être à leurs côtés et ce n'est le moment ni d'amputer les moyens de l'éducation nationale ni de priver ceux qui sont le plus en difficulté du soutien dont ils ont besoin.

En cette période difficile, êtes-vous prêt à appliquer un moratoire sur la suppression des postes dans le secondaire et à préserver ainsi l'avenir de nos jeunes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Un député du groupe LR . Et des suppressions de postes !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*. Je vous rejoins sur une partie de votre argumentation, notamment sur le fait que l'éducation nationale constitue la priorité, parce que les jeunes sont notre priorité : depuis le début du quinquennat, ce sont près de 6 milliards supplémentaires qui auront été consacrés au budget de l'éducation nationale, alors que 2 milliards supplémentaires à peine l'avaient été sous le précédent quinquennat, par le gouvernement que vous souteniez. Ces moyens ne sont pas saupoudrés, mais distribués de manière ciblée pour aller droit au but et remédier aux difficultés du système scolaire, en particulier au sous-investissement que connaît le premier degré depuis des années et des années.

C'est donc sous ce quinquennat que s'opère un rattrapage au profit du premier degré, pour lequel nous créons 1 800 postes supplémentaires, alors que nous comptons près de 50 000 élèves en moins, ce qui était vrai aussi les années précédentes. Autrement dit, le taux d'encadrement dans le premier degré bat des records. Nous donnons en effet la priorité aux savoirs fondamentaux. Nous venons de prendre d'ailleurs connaissance des résultats des évaluations réalisées en février 2021 au CP : excellente nouvelle pour notre pays, ils sont meilleurs que ceux obtenus en février 2020. Cela signifie que nous avons rattrapé le retard dû au confinement, que nous avons constaté lors des évaluations du mois de septembre. C'est exceptionnel, je tiens à le souligner, c'est probablement assez unique à l'échelle internationale, et cela aura bien sûr un impact sur le second degré. Je le concède donc volontiers, il y a des priorités.

Dans le second degré, pour compenser des suppressions de poste, nous avons effectivement recouru à plus d'heures supplémentaires, qui permettent de ne pas dégrader le taux d'encadrement.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous avez dit, nous ne sacrifions pas les dispositifs particuliers, bien au contraire. Je pense notamment à ce que nous réalisons au titre de l'école inclusive, avec l'augmentation du nombre de classes ULIS – unités localisées pour l'inclusion scolaire – et de dispositifs spécifiques. Enfin, le dispositif « Devoirs faits » est monté en puissance encore lors de la dernière rentrée, précisément pour tenir compte des difficultés des élèves.

Je conclus par un point d'accord entre nous : oui, l'éducation est une priorité et cela se traduira encore plus dans le budget pour 2022 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Pierre Cordier. Mais oui, mais oui !

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Jourdan](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3825

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 mars 2021](#)